

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE

Mme M.-J. HEYVAERT, premier attaché

Direction de l'Urbanisme – A.A.T.L. –
D.U.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : 16/AFD/180056
N/Réf. : AVL/CC/UCL- 2.230/s. 411
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Concerne : UCCLÉ. Rue du Repos, 145. Transformation et extension d'une maison unifamiliale.

En réponse à votre courrier du 28 mars 2007, sous référence, réceptionné le 3 avril, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis favorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 25 avril 2007, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur un bien situé dans la zone de protection du cimetière du Dieweg, classé comme site. Elle concerne la transformation et l'extension d'une habitation incluant :

- la suppression de la toiture et du mur de façade arrière du corps existant (toiture en appentis couvrant le séjour et la mezzanine) ;
- la reconstruction de l'arrière-corps en remplacement de l'ancien avec une extension de 1,15 m par rapport à l'existant. La nouvelle toiture sera plate pour être utilisée comme terrasse, accessible depuis le premier étage et permettre une vue plus ouverte sur le jardin.

Hormis certains travaux de rénovation prévus en façade avant mais ne modifiant pas la physionomie de celle-ci, ***les principales interventions seront situées en façade arrière, donc non visibles depuis le cimetière classé et sans impact sur lui.***

Ces interventions relevant davantage de questions urbanistiques que du domaine patrimonial, elles doivent dès lors être examinées par les autorités compétentes en la matière.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à :

A.A.T.L. – D.M.S. : Mme M. Muret